

# *Elections municipales 2020 :*

## **Développer les mobilités actives à Epinal**

Dans un contexte d'urgence climatique, il est nécessaire de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La circulation automobile en est grand émetteur et rend la ville peu agréable, que cela soit pour flâner, faire du shopping ou du tourisme. Ces nuisances pourraient être largement réduites par le développement des mobilités douces et actives, qui sont également bénéfiques pour la santé. De nombreux trajets de courte distance sont actuellement réalisés en voiture individuelle, et pourraient être effectués à pied ou à vélo.

L'usage du vélo se démocratise en France. A Epinal, le nombre de réponses au baromètre Parlons Vélo de la FUB est passé de 49 réponses en 2017 à 151 en 2019 ! La place du vélo y est pour le moment assez limitée : l'axe Nord-Sud est très appréciable, que cela soit pour les déplacements quotidiens comme pour la pratique de loisir, mais la ville manque d'un vrai réseau continu et jalonné.

L'objectif de ce manifeste est d'adresser aux candidats une liste de recommandations pour faire d'Epinal une ville agréable à parcourir à pied comme à vélo, pour le bien-être de ses habitants comme pour l'environnement.

### *Repenser les mobilités pour profiter d'une circulation apaisée*

- Réduire le trafic de transit dans la ville, en particulier dans le centre et aux abords d'écoles par des limitations de vitesse et la création de sens uniques (avec double-sens cyclables).
- Développer les zones 30, ainsi que les zones piétonnes et de rencontre, dans l'hypercentre en particulier.
- Améliorer les déplacements à pied en veillant à ce que chaque trottoir soit libre de tout obstacle (voitures, poubelles...), pour que chacun puisse s'y déplacer en toute sécurité. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite doit être garantie.
- Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant certaines de ces places en stationnements pour les vélos.

### *Etablir un réseau continu et cohérent*

- Mettre en place un réseau balisé, reliant sans détour les points d'attractivité et de résidence, continu y compris aux intersections, où la signalisation indique clairement à tous les usagers le régime de priorité. Les zones de commerce et d'activité n'en sont pas exclues, pour permettre à tous de s'y rendre à vélo en toute sécurité.
- Travailler le lien avec les communes voisines, notamment par le biais de la CAE, pour garantir la continuité des aménagements.
- Faciliter le stationnement des vélos, par l'installation d'arceaux au niveau de points stratégiques (commerces, écoles, administrations). Pour faciliter l'intermodalité, le stationnement doit également être possible à proximité des lieux de résidence (par exemple dans les parkings couverts de la ville, et dans les immeubles d'habitation) ainsi que la gare et les principaux arrêts de bus. L'investissement pour un projet de stationnement peut être couvert à hauteur de 60% par le programme Alvéole.

### *Protéger les usagers*

Il convient de rappeler le danger que peut représenter un véhicule automobile pour un cycliste : heurté à 70 km/h, un cycliste est tué 9 fois sur 10. Cet taux de mortalité reste élevé à 50 km/h (50%) et descend à 5% pour les collisions à 30 km/h, vitesse à laquelle les accidents sont plus rares.

Les piétons et cyclistes sont des usagers vulnérables qui doivent être protégés.

- Corriger au plus vite les points noirs et tronçons prioritaires recensés dans le dernier baromètre *Parlons Vélo*.

- Matérialiser les itinéraires par des pistes et bandes cyclables, dont l'aménagement garantit la sécurité des usagers au niveau des zones de danger. Les axes à grand trafic ou grande vitesse sont à traiter en priorité, ainsi que les rues à forte pente, où la différence importante de vitesse entre cyclistes et automobilistes peut être source de danger.

- Développer les sas vélos et cédez-le-passage cyclistes aux feux, afin de rendre ces intersections moins dangereuses pour les cyclistes. Des bandes cyclables de 10 à 20 mètres pourraient en assurer l'accès en sécurité.

- Signaler les doubles-sens cyclables, car bien qu'autorisés par la loi dans les rues dont la vitesse est limitée à 30 km/h, ils ne sont souvent pas remarqués par les automobilistes.

- Renforcer la signalisation horizontale (marquages au sol) sur les aménagements existants de trottoirs partagés entre piétons et cyclistes. Les aménagements à venir doivent réserver les trottoirs aux piétons et assimilés (Art. R.412-34), et réduire l'espace alloué à la voiture plutôt qu'aux piétons (code de l'environnement).

### *Développer une culture vélo et des mobilités douces*

- Communiquer à l'attention de tous les usagers de la route, pour les informer et les encourager à respecter les règles (par ex. la distance minimale de 1m à garantir lors d'un dépassement).

- Mettre en place des vélos-écoles, en lien avec les associations et la maison du vélo, pour former au vélo en ville.

- En relation avec les écoles, proposer une offre de formation et des stationnements de vélos (dans et devant l'école) pour élèves et parents, afin de donner le réflexe d'écobilité aux enfants.

- Inciter à l'application du forfait mobilité durable, notamment pour les employés municipaux.

- Établir un nouveau plan vélo très ambitieux : il ne s'agit pas de parler des mobilités d'aujourd'hui, mais d'anticiper celles de demain. Les années à venir verront certainement une réduction de la place de la voiture individuelle, au profit des transports en communs et des mobilités douces et actives. Les aménagements doivent être dimensionnés en conséquence, pour éviter une saturation au bout de quelques années.

- Fixer des objectifs clairs et chiffrés, avec un budget adéquat : la FUB recommande de consacrer entre 10 et 25 € par an et par habitant pour le plan vélo, soit un minimum de 300 000 € par an pour Epinal.

- Nommer un élu "réfèrent vélo", spécialisé dans les mobilités douces / actives et PMR, chargé de sensibiliser les autres élus et d'organiser le plan vélo. Un comité pourrait réunir régulièrement les acteurs concernés (élus, associations, services techniques) pour faire le suivi de l'avancement des actions pour les mobilités actives, et valider les aménagements de voirie à venir.

---

### **Vert l'ENSTIB**

Vert l'ENSTIB est une association étudiante de l'ENSTIB (Ecole Nationale Supérieure des Technologies et des Industries du Bois) ayant pour objectif de promouvoir les mobilités douces auprès des étudiants et du personnel de l'école. Elle vise également à améliorer leurs déplacements dans la ville d'Epinal.

#### **Contact :**

mail : [vert.lenstib@gmail.com](mailto:vert.lenstib@gmail.com)

Apolline MALBET (Présidente de l'association) : 06 68 58 42 51